SOREX
PARTENAIRES POUR RÉUSSIR

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Emmanuelle MEREL
Benjamin BELLIER
Commissaires aux Comptes
Associés

ORACE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

ORACE
Association Loi 1901

Rue Eugène Brémond

49300 CHOLET

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

Alliance eurus
BKR INTERNATIONAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association ORACE,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Soumission des subventions à la TVA » de l'annexe des comptes annuels concernant l'étude fiscale menée sur les subventions et leur soumission à la TVA.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Comptabilisation des subventions » de l'annexe rappelle les règles de rattachement des subventions. Nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode et sa correcte application.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations financières données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre

en cause la capacité de association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet, le 31 mai 2024.

SAS SOREX
Commissaire aux comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social

SOREX SAS
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Benjamin BELLIER
Commissaire aux comptes Associé

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 730	602	2 127	771
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	200		200	
	TOTAL (I)	**2 930**	**602**	**2 327**	**771**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	26 381	3 092	23 289	34 639
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	187 963		187 963	188 108
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	120 554		120 554	131 993
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 451		2 451	1 407
	TOTAL (II)	**337 349**	**3 092**	**334 257**	**356 147**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**340 279**	**3 695**	**336 584**	**356 918**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an 200
(3) dont à plus d'un an

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	108 956	
	Autres		
	Report à nouveau	67 810	67 810
	Excédent ou déficit de l'exercice	**(47 371)**	**108 956**
	Total des fonds propres (situation nette)	**129 395**	**176 766**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	**129 395**	**176 766**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	14 583	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	**14 583**	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 512	128 039
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	46 354	49 133
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 640	
	Produits constatés d'avance	1 100	2 980
	Total des dettes	**192 606**	**180 152**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**336 584**	**356 918**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(47 371,27)	108 956,33
	(1) Dont à moins d'un an	192 606	180 152
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

SOREX COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	118 720	93 090
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	73 848	133 053
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	232 693	251 291
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 839	6 300
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	5	9
	Total des produits d'exploitation	**427 106**	**483 744**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	210 058	160 383
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 920	2 093
	Salaires et traitements	195 978	136 474
	Charges sociales	49 871	42 612
	Dotation aux amortissements et dépréciations	674	1 490
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	14 583	
	Autres charges	94	566
	Total des charges d'exploitation	**475 180**	**343 619**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(48 074)**	**140 125**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(48 074)**	**140 125**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 153	92
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**1 153**	**92**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**1 153**	**92**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(46 921)**	**140 217**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	450	
	Sur opérations en capital		600
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**450**	**600**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(450)**	**(600)**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		30 661
	TOTAL DES PRODUITS	**428 259**	**483 837**
	TOTAL DES CHARGES	**475 630**	**374 880**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(47 371)**	**108 956**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature	15 743	6 559
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL	**15 743**	**6 559**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	15 743	6 559
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	TOTAL	**15 743**	**6 559**

© SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE COMPTABLE

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Annexe Comptable

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **336 584** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **428 259** euros et un total **charges** de **475 630** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-47 371** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023.**

Il a une durée de **12** mois.

SOREX COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association ORACE a pour objet social d'accompagner les entreprises dans leur démarche de maîtrise de leur consommations d'énergie et d'animer un réseau de différents acteurs pour coordonner leurs actions et mettre en place les relations nécessaires afin d'assurer la transition énergétique des entreprises.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association ORACE ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la Réglementation comptable rappelés ci-dessous :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-08 qui est venu le compléter.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Annexe Comptable

- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

1- Valeurs immobilisées :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée probable d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées pour lesi nstallations techniques, matériels et outillages sont de 3 à 8 ans.

4 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

6 - Disponibilité

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

REMUNERATION DE LA DIRECTION

En 2023, aucune rémunération n'a été perçue par les organes de gouvernance. Le directeur de l'association est rémunéré par la CCI 49 qui facture une mise à disposition du personnel à l'association.

REGIME FISCAL

Les comptes sont présentés HT en raison de l'assujettissement à la TVA de l'association.

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Annexe Comptable

CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS OCTROYEES

Montants des concours publics & subventions octroyées sur l'exercice

Informations sur les concours publics et subventions octroyées dans l'exercice		
Intitulé	**Catégories d'autorités administratives**	**Montants**
Subvention de l'ADEME		75 259
Subvention de l'agglomération de la roche sur yon	Agglomération	9 608
Subvention la CARENE	Agglomération	33 200
Subvention région pays de la loire	Région	83 943
Subvention Nantes Metropole	Agglomération	30 683

EXEMPLAIRE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CONVENTIONS

Conventions passées avec la CCI de Maine et Loire et la CCI de Mayenne.
L'association ORACE a été créée le 24 août 2012.
Plusieurs convention cadre ont été signées avec la CCI de Maine et Loire et la CCI de Mayenne depuis la création de l'association.

Une nouvelle convention cadre a été signée pour l'année 2023, entre la CCI de Maine et Loire et l'association dans le but de définir l'ensemble de leurs relations et de permettre à l'association ORACE de bénéficier des moyens humains, matériels et financiers, ainsi que des services nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Celle-ci a été conclue pour 1 an.

Une nouvelle convention cadre a été signée pour l'année 2023, entre la CCI de Mayenne et l'association dans le but de définir l'ensemble de leurs relations et de permettre à l'association ORACE de bénéficier des moyens humains, matériels et financiers, ainsi que des services nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Celle-ci a été conclue pour 1 an.

Annexe Comptable

Comptabilisation des subventions

Impact des subventions de 2021-2022 sur l'exercice 2023
L'association ORACE attendait courant 2023 le versement de solde de subvention des années antérieures de certains financeurs. Certains soldes n'ont pas été les mêmes que ceux que l'association ORACE prévoyait. Les régularisations suivantes relatives à l'exercice 2022 ont été comptabilisées sur l'exercice 2023 :

- Subvention Région pays de la loire : 358.96€ prévus initialement n'ont pas été versés. Ce montant a impacté à la baisse le total des produits de subventions sur les comptes de 2023,
- Subvention de l'Ademe : 9 140.98€ prévus initialement n'ont pas été versés. Ce montant a impacté à la baisse le total des produits de subventions sur les comptes de 2023,
- Subvention la Roche sur Yon : 637€ de plus que prévu initialement ont été versés par l'agglomération. Ce montant a impacté à la hausse le total des produits de subventions sur les comptes de 2023.

Subventions 2023
Pour 2023, il y a eu 5 soutiens : La région pays de la loire, l'Ademe, la Carene, l'agglomération de la Roche sur Yon et l'agglomération de Nantes Metropole.

Concernant la région, une convention a été signée pour l'année civile 2023 pour un montant de 84 302€.
Concernant l'Ademe, une convention a été signée pour l'année civile 2023 pour un montant de 84 400€.
Ces subventions ont été comptabilisées sur 2023 sur la base des dépenses engagées sur l'année. Les dépenses prévues sont atteintes, les subventions ont ainsi été comptabilisées pour leur montant intégral.

Concernant la Carene, une convention a été signée pour la période 2021-2023 suivant un plan d'actions à réaliser. Cette subvention a été comptabilisée sur 2023 sur la base des actions engagées sur l'année, à savoir 33 200€.

Concernant l'agglomération de la Roche sur Yon, une convention a été signée pour l'année civile 2023 suivant un plan d'actions à réaliser.
Cette subvention a été comptabilisée sur 2023 sur la base des actions engagées sur l'année, à savoir 4 971€. L'association ORACE ayant déjà perçu une avance, il est prévu qu'elle rembourse la région pour le trop perçu de 12 250€.

Une subvention de 4 000€ auprès de l'agglomération de la Roche sur Yon pour un projet exceptionnel a été octroyée le 27/06/2023. Le projet ayant eu lieu sur 2023, la subvention a été comptabilisée pour son montant total.

Concernant Nantes Metropole, 14 583.33€ de la subvention totale de 30 683.33€ est reporté en 2024 et a ainsi été comptabilisé en fonds dédiés.

SORET COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe Comptable

Soumission des subventions à la TVA

Une étude fiscale a été menée courant 2023 au sujet de la soumission à la TVA des subventions que perçoit l'association ORACE.
Il a été conclu qu'une partie de certaines conventions constitue une contrepartie de service rendu et cette partie devrait ainsi être soumise à TVA. Il en est ainsi pour les subventions auprès des financeurs suivants :
- Agglomération de Nantes Métropole,
- Agglomération de la Roche-Sur-Yon,
- La CARENE.

L'association ORACE a intégré l'application de la TVA sur la convention 2023 auprès de l'agglomération Nantes Metropole.
La convention auprès de la Roche-Sur-Yon ayant été signée en 2022 pour deux années et la convention auprès de la Carene ayant été signée en 2021 pour trois années, toutes deux se sont terminées au 31/12/2023. L'étude fiscale de ces subventions ayant été réalisée courant 2023, ces conventions n'ont pas pu être revues. Il a été convenu que les prochaines conventions qui seront signées auprès de ces organismes intègreront la soumission à la TVA pour la partie qui devrait l'être.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature de 22 302€ est mentionnée sur la convention avec l'agglomération de la Roche sur Yon.

Cette contribution en nature est comptabilisée à raison de la quote part 2023 (12 mois), sur la durée totale de la convention (17 mois), pour une montant de 15 742.59€.

SOREX - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Fonds dédiés				
Subvention exploitation - NANTES METROPOLE			14 583	**14 583**
TOTAL			**14 583**	**14 583**

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D=A-B+C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virmt p.à p.	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/202
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	891		1 838			2 730
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**891**		**1 838**			**2 730**
	BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			200			200
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**200**			**200**
	TOTAL	**891**		**2 038**			**2 930**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	120	482		602
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**120**	**482**		**602**
	TOTAL	**120**	**482**		**602**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	2 900	192		3 092
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**2 900**	**192**		**3 092**
	TOTAL GENERAL	**2 900**	**192**		**3 092**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		192		
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1 5e du C G I.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	200	200	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés	26 381	26 381	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	362	362	
	Taxes sur la valeur ajoutée	30 661	30 661	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	23 710	23 710	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	131 391	131 391	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 839	1 839	
	Charges constatées d'avance	2 451	2 451	
	TOTAL DES CREANCES	**216 995**	**216 995**	

Prêts accordés en cours d'exercice
Remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	142 512	142 512		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	11 299	11 299		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 812	17 812		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 452	4 452		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 790	12 790		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	2 640	2 640		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 100	1 100		
	TOTAL DES DETTES	**192 606**	**192 606**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts dettes associés (personnes physiques)

SOREX COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					108 956
Réserves pour projet de l'entité		108 956			
Autres réserves					67 810
Report à nouveau	67 810			47 371	(47 371)
Excédent ou déficit de l'exercice	108 956	(108 956)		**47 371**	**129 395**
Situation nette	**176 766**				
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**176 766**			**47 371**	**129 395**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**2 451**
		2 451	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**2 451**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association ORACE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**1 100**
		1 100	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**1 100**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES